

QUELS SONT LES AVANTAGES?

De nombreux Canadiens deviennent ou demeurent citoyens d'un autre pays en raison des avantages pratiques de la double citoyenneté, entre autres :

- les possibilités d'emploi,
- le droit à des régimes sociaux, tels que l'éducation, les soins de santé et les pensions,
- la possibilité de posséder des biens fonciers,
- un droit de résidence illimité,
- un sentiment d'appartenance en raison des attaches dans plus d'un pays.

Votre passeport canadien

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens de voyager avec leur passeport canadien si possible, surtout lorsqu'ils se rendent dans le pays de leur deuxième citoyenneté. N'oubliez pas qu'il est impossible d'utiliser un certificat de citoyenneté canadienne au lieu d'un passeport canadien pour voyager à l'étranger.

Un certificat de citoyenneté canadienne ne constitue pas un document de voyage. Le passeport canadien est le seul document de voyage et la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement aux fins de voyages internationaux. Les citoyens canadiens qui reviennent au Canada et qui, au lieu du passeport canadien, présentent

d'autres documents, comme un certificat de citoyenneté canadienne, un certificat de naissance, un permis de conduire provincial ou un passeport délivré par un autre pays, peuvent s'attendre à des délais ou se voir refuser l'accès à bord par les compagnies de transport.

L'utilisation de votre passeport canadien permet à l'ambassade ou au consulat du Canada de vous fournir de l'assistance consulaire en cas de difficulté. Procurez-vous également un visa, si le pays l'exige des citoyens canadiens, et présentez-vous toujours comme Canadien aux autorités locales.